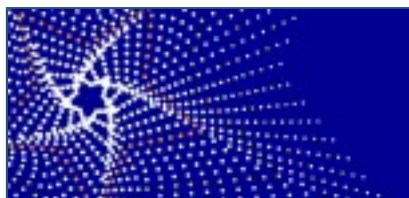


# Des bourses postdoctorales A.M.S.C. pour des mobilités longue durée

Le 10 septembre 2024



Les Bourses Postdoctorales A.M.S.C. (MSCA Postdoctoral Fellowships) sont des financements individuels qui s'adressent aux chercheurs de toute nationalité qui souhaitent mener un projet de recherche dans le cadre d'une mobilité internationale, afin d'acquérir de nouvelles compétences et de développer leur carrière.

## Types de bourses

Il existe deux types de bourses :

- \* **European Postdoctoral Fellowships** : bourses destinées aux porteurs de projets d'une durée de 12 à 24 mois au sein d'un organisme bénéficiaire localisé dans un État Membre de l'Union européenne (UE) ou dans un Pays Associé à Horizon Europe. Les candidats peuvent être de toute nationalité.
- \* **Global Postdoctoral Fellowships** : bourses destinées aux porteurs de projets d'une durée totale de 24 à 36 mois composées de deux phases :
  - \* une phase aller, de 12 à 24 mois, au sein d'un établissement localisé dans un pays tiers (hors UE et hors Pays Associés),
  - \* une phase retour obligatoire de 12 mois dans un établissement localisé dans un Etat Membre de l'UE ou un Pays Associé à Horizon Europe. Les candidats doivent être natifs ou des résidents de longue durée des États Membres de l'UE ou des Pays Associés à Horizon Europe.

## Thématiques éligibles

Toutes les thématiques de recherche sont éligibles, y compris les domaines couverts par le Traité Euratom (approche bottom-up).

## Candidats éligibles

Pour être éligible, le candidat doit, à la date de clôture de l'appel à projets :

- \* Être titulaire d'un doctorat (ou avoir soutenu une thèse de doctorat) ;
- \* Avoir moins de 8 ans d'expérience de recherche (équivalent temps plein) après l'obtention du (premier) diplôme de doctorat ;

- \* Respecter la règle de mobilité : ne pas avoir résidé ni mené son activité principale (emploi, études, etc.) dans le pays de candidature (pays du Bénéficiaire pour les *European PF* et pays du Partenaire Associé de la phase aller pour les *Global PF*) pendant plus de 12 mois au cours des 3 années précédant la date de clôture de l'appel à projets.

## Établissements éligibles

Toute entité légale autonome basée dans un État Membre de l'UE ou dans un Pays Associé à Horizon Europe peut être bénéficiaire d'une Bourse Postdoctorale A.M.S.C (une université, un centre de recherche, une entreprise, une PME, une ONG, un musée, etc.). La participation des établissements basés dans des pays tiers en tant que Partenaire Associé est obligatoire pour les *Global Postdoctoral Fellowships* et possible pour les *European Postdoctoral Fellowships* dans le cadre des « *secondments* » (séjours de recherche).

## Durée

- \* 12 à 24 mois pour les *European Postdoctoral Fellowships*,
- \* 24 à 36 mois pour *Global Postdoctoral Fellowships* (dont 12 mois obligatoires de phase retour dans un établissement basé dans un État Membre de l'UE ou un Pays Associé à Horizon Europe).

## Financement

Le financement, sous forme de coûts unitaires (*unit costs*) couvre :


- \* la rémunération du boursier pendant toute la durée du projet,
- \* les coûts de recherche, de formation et de réseau,
- \* les coûts de gestion et les coûts indirects.

Des modalités optionnelles sont également possibles en fonction des projets des postdoctorants.

## Comment soumettre une proposition ?

Pour obtenir ce financement, le candidat doit soumettre une proposition en réponse à l'appel à projets ***Postdoctoral Fellowships*** sur le portail [Funding & Tenders Portal](#) de la Commission européenne, avec son futur établissement d'accueil (organisme bénéficiaire) et avec l'aide de son futur encadrant. Les propositions seront ensuite évaluées par des experts indépendants.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site [Horizon Europe](#).

Si vous souhaitez candidater, merci d'en informer le  [pôle Projets et Partenariats](#) de la Direction de la Recherche.